



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/1/Add.1
3 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du Président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/1/Rev.1 : comprend l'ordre du jour provisoire de la 44^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire annoté, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/1/Rev.1.

b) Organisation des travaux

Le Président proposera l'organisation des travaux de la séance plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/2 : présente un rapport des activités du Secrétariat depuis la 43^e réunion du Comité exécutif. Le document contient des informations sur les activités de suivi mises en oeuvre par le Secrétariat suite à la 43^e réunion ainsi que sur les préparatifs de la 44^e réunion. Il contient aussi des informations sur les missions menées par le Chef et le personnel du Secrétariat durant cet intervalle.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. Etat des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/3 : contient des informations sur la situation du Fonds au 11 octobre 2004, telle qu'établie par le Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 76 488 247 \$US, en tenant compte de tous les fonds approuvés par le Comité exécutif, y compris ceux qui furent approuvés à la 43^e Réunion. Le Trésorier donnera une mise à jour sur le solde du Fonds afin de refléter les nouvelles contributions faites par les Parties au moment de la réunion. Il fournira aussi des renseignements sur les pertes et gains associés au mécanisme du taux de change fixe.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note, avec gratitude, du rapport du Trésorier.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/4 : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le remboursement des fonds provenant de projets annulés et d'autres ajustements de projets.

Questions à traiter:

- Remboursement par les agences de 443 103 \$US, plus 47 023 \$US en frais d'agence;
- Soldes remboursés sur des projets de coopération bilatérale; et
- Total des ressources disponibles pour la 44^e Réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les projets avec soldes, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/4.
2. Prendre note du montant net total des sommes remboursées à la 44^e réunion sur les projets avec soldes, soit 443 103 \$US qui inclut un remboursement de 79 548 \$US au PNUD pour des fonds remboursés préalablement par erreur pour 18 projets et des remboursements de 286 351 \$US par le PNUE, de 180 729 \$US par l'ONUDI et de 55 571 \$US par la Banque mondiale;
3. Prendre note du montant net total des coûts d'appui remboursés à la 44^e réunion sur les coûts d'appui des projets avec soldes, soit 47 023 \$US qui inclut un remboursement de 10 378 \$US au PNUD pour des coûts d'appui remboursés préalablement par erreur pour

18 projets et des remboursements de 28 383 \$US par le PNUE, 21 848 \$US par l'ONUDI et 7 170 \$US par la Banque mondiale.

4. Prendre note, avec gratitude, des soldes détenus par les agences d'exécution totalisant 53 019 \$US, excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans : PNUD- 47 701 \$US plus les coûts d'appui et PNUE-5 318 \$US plus les coûts d'appui, en constatant que le montant des soldes pour de tels projets est le plus bas montant obtenu depuis le début de la surveillance de ces montants par le Comité exécutif, à sa 28^e réunion.
5. Prendre note du remboursement de 116 264 \$US par le PNUD, incluant les coûts d'appui, et des revenus d'intérêts au nom de la Belgique pour le projet de mousse annulé en Bolivie Quimica Andina (BOL/FOA/28/INV/10) et du fait que le Trésorier ajustera les contributions bilatérales et en espèces de la Belgique en conséquence; les intérêts seront crédités comme des intérêts perçus sur les soldes du Fonds et non comme des contributions additionnelles de la Belgique.
6. Prendre note du montant de 15 344 \$US qui devrait être déduit des approbations du Gouvernement de l'Allemagne pour le remboursement des montants suivants, indiqués par projet : 6 900 \$US pour le projet d'assistance technique visant à promouvoir la conformité au Protocole de Montréal en Croatie et en Roumanie (EUR/SEV/28/TAS/01); 8 197 \$US pour le projet de formation dans le secteur de la réfrigération au Liban (LEB/REF/26/TRA/25); 3 \$US pour le projet d'assistance technique sur les enjeux restants pour un plan de gestion de frigorigènes au Liban (LEB/REF/28/TAS/31) et 244 \$US pour le projet de récupération et de recyclage dans le secteur de l'entretien en réfrigération en Namibie (NAM/REF/24/TAS/05).
7. Prendre note du montant de 76 984 369 \$US (qui sera mis à jour à la réunion) à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 44^e réunion.

b) Plans d'activités de l'année 2004 (suivi des décisions 42/3 d) et e))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/5 : examine l'état de la mise en œuvre des plans d'activités de 2004 à la lumière des informations apportées à la 44^e réunion et des approbations données lors des 42^e et 43^e réunions. Le document met aussi en évidence les projets prioritaires qui restent dans les plans d'activités de 2004 et qui sont jugés nécessaires pour aider les pays à retourner vers la conformité et/ou se conformer aux mesures de réglementation selon la décision 42/3. Le document aborde ensuite la nécessité éventuelle d'un créneau pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme, tel que requis par la décision 42/3, et se termine par une évaluation des engagements à terme, approuvés à ce jour, et des engagements supplémentaires soumis à l'examen de la 44^e réunion.

Questions à traiter :

- Les pays à risque de non-conformité dans le plan d'activités de 2004; et
- Le créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2004, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/5, et des projets prioritaires soumis, tel que requis par la décision 42/3 c) (iii).
2. Examiner la nécessité d'un créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme dans le cadre des plans d'activités de 2005, déposés à la 45^e réunion.

c) Situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5 (suivi de la décision 43/4)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6 : comprend trois parties. La Partie I a été préparée en réponse à la décision 32/76 b) et présente une analyse de l'état de conformité pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). La Partie II contient une mise à jour, par pays, sur l'état de la mise en œuvre des projets en cours dans tous les pays visés à l'article 5 trouvés en situation de non-conformité par la Réunion des Parties ou qui semblent en situation de non-conformité ou risquent de l'être à l'avenir, pour le CTC. Il traite aussi des décisions 43/3 c) (i) et 43/4 d) sur les obstacles à la réalisation de la conformité dans des pays en situation de conformité et/ou qui risquent de l'être. La Partie III contient une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur, pour les pays visés à l'article 5 et de la mise en œuvre des programmes de pays.

Questions à traiter:

- Situation de conformité, état de la mise en œuvre dans les pays qui semblent en situation de non-conformité ou risquent de l'être à l'avenir, pour le CTC et les données sur la mise en œuvre des programmes de pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6.
2. Prier les agences bilatérales et d'exécution d'inclure dans leurs plans d'activités de 2005-2007, là où c'est approprié, des activités d'élimination pour la consommation admissible des pays suivants :
 - a) Pour les CFC : Saint-Vincent et les Grenadines (mise à jour du plan de gestion de frigorigènes)
 - b) Pour les halons : Libye et Somalie (lorsque les conditions semblent propices à une exploitation durable)

- c) Pour le bromure de méthyle : Papouasie-Nouvelle-Guinée
 - d) Pour le chloroforme de méthyle : Costa Rica et Équateur
 - e) Pour le CTC : Bahreïn, Barbade, Ghana, Indonésie, Iran et Paraguay.
- d) Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2005-2007 (décisions 38/66 f) et 42/4 d))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/7 : contient le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile du Fonds multilatéral pour les années 2005-2007. Ce document comprend une analyse des quantités de SAO dont le financement doit être approuvé pour permettre aux pays visés à l'article 5 de respecter les objectifs d'élimination de 2005 et 2007 du Protocole de Montréal et de réaliser l'élimination partielle de la consommation résiduelle de SAO, en vue de respecter les objectifs de 2010. Le document mentionne les SAO à éliminer dans les pays visés à l'article 5 durant la période triennale dans le cadre de plans sectoriels et nationaux d'élimination pluriannuels et de projets cadres ainsi que le nombre de PGF et PGEF qui sont en cours de mise en œuvre dans les pays à faible volume de consommation.

Questions à traiter:

- Établir si le document fournit une base satisfaisante pour la planification de l'élimination à réaliser par le biais des projets et activités du Fonds multilatéral et pour la planification des activités de la période triennale correspondante.
- Le nombre relativement important de pays qui pourraient avoir besoin d'assistance pour respecter les limites fixées par le Protocole de Montréal pour le CTC et le TCA en 2005.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Adopter le modèle de plan d'élimination triennal de 2005-2007 en tant que guide souple pour la planification des ressources de la période triennale correspondante;
2. Inciter les pays visés à l'article 5 qui ont des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre ainsi que les agences d'exécution et bilatérales de coopération à accélérer le rythme de la mise en œuvre pendant la période triennale de 2005-2007;
3. Inciter les agences bilatérales et d'exécution à travailler avec les pays identifiés comme ayant besoin d'une assistance immédiate pour atteindre les objectifs d'élimination de 2005 pour le CTC et le TCA et à inclure, le cas échéant, des activités dans leurs plans d'activités de 2005-2007; et
4. Charger le Secrétariat de présenter un modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2006-2008, à la dernière réunion de 2005 afin d'offrir une orientation pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2006-2008.

e) Indicateurs d'efficacité qualitatifs (décisions 42/5 b) et c))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/8 : renferme des propositions sur les indicateurs d'efficacité qualitatifs, déposées par les membres du Comité exécutif ainsi que les observations des agences d'exécution sur ces propositions, en réponse aux décisions 42/5 b) et c))

Questions à traiter :

- Indicateurs qualitatifs proposés.

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/8.
2. Examiner les indicateurs qualitatifs proposés, inclus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/8, et toute autre proposition qui pourrait être déposée à la 44^e réunion du Comité exécutif, avec la possibilité de demander au Secrétariat de retenir les services d'un consultant pour étudier les indicateurs d'efficacité envisagés par le Comité exécutif et faire une proposition sur des indicateurs qualitatifs, le cas échéant.

f) Examen du régime des coûts administratifs et du budget de base relatif à ce régime (suivi de la décision 41/94 d))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/9 : contient l'examen annuel du régime actuel des coûts administratifs, en réponse à la décision 41/94 d).

Questions à traiter :

- Budget des coûts administratifs pour 2004 et budget proposé pour 2005.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- 1 Prendre note du document sur les coûts administratifs, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/9.
- 2 Approuver un montant de 1,5 million \$US dans le budget de base en 2005 pour chacune des agences : PNUD, ONUDI et Banque mondiale;
- 3 Demander un examen du régime actuel des coûts administratifs et des recommandations sur son maintien ou le choix d'un autre régime de coûts administratifs pour la période triennale de 2006-2008.

6. Mise en œuvre du programme

a) Rapport d'évaluation final sur les projets de banques de halon pour les pays dont le volume de capacité installée est faible

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/10 : présente le rapport d'évaluation final sur les projets de banques de halon pour les pays dont le volume de capacité installée est faible.

Questions à traiter :

- Situation de conformité et élimination réalisée;
- État de la mise en œuvre des projets évalués; et
- Recommandations

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Continuer à examiner le volume de financement pour les pays dont le volume de capacité installée est faible, avec une certaine souplesse, en ce qui concerne le financement ponctuel de 25 000 \$US, prévu dans les Directives sur le stockage du halon, compte tenu notamment des quantités élevées de SAO dans les halons.
2. Décider que les pays dont le volume de capacité installée est faible, devraient concentrer les activités de projets sur des ateliers pour les intervenants, la formation, l'élaboration de règlements ou d'interdictions et la sensibilisation et envisager la création d'un centre régional de documentation qui fournirait des informations sur les sources de halon recyclé et les substances de remplacement.
3. Décider que les équipements de recyclage devraient être financés uniquement (i) si un volume significatif de capacités installées pour le halon a été clairement identifié dans le pays ou la région, (ii) si des installations de recyclage de remplacement ne sont pas disponibles dans le pays ou la région ou si elles ne sont pas sécuritaires à moyen et long terme, (iii) si la compétence technique et la viabilité économique de l'entreprise ou de l'institution hôte envisagée ont été démontrées.
4. Demander aux agences d'exécution concernées d'aider les entreprises ou les institutions qui accueillent les centres de recyclage et récupération à élaborer un plan d'activités qui inclurait des calculs sur le coût opérationnel, les projections de revenus et les coûts et modalités de transport du halon et/ou des équipements chez les clients.
5. Demander à GTZ/PROKLIMA d'élaborer pour les projets régionaux sur les halons en Asie occidentale, orientale et en Afrique australe, en coopération avec les pays concernés, dans le cadre du financement approuvé et en tenant compte des installations de recyclage et récupération dans ces pays et régions, une mise à jour du plan pour parvenir à l'élimination complète de la consommation de halon vierge, tout en garantissant l'offre de halons recyclés par des centres de recyclage et récupération nationaux ou régionaux, et de faire

rapport sur sa préparation et sa mise en œuvre dans le Rapport périodique couvrant l'année 2004.

6. Décider que les pays participant à des projets régionaux, incluant des équipements de recyclage et récupération, devraient développer pendant la préparation du projet une compréhension claire et un accord sur l'utilisation des équipements de recyclage et récupération financés, y compris les frais de traitement, de transport, les coûts d'entreposage et la couverture des déficits, le cas échéant, et supprimer toute entrave au commerce des halons récupérés et recyclés dans la région, si de telles restrictions existent. Dans ce contexte, il faudrait aussi définir l'utilisation des fonds dans ces projets pour une assistance temporaire destinée à financer le coût d'opération.
7. Demander au Secrétariat du Fonds de retenir les services d'un consultant pour mener une étude de faisabilité sur la destruction du halon à travers une analyse des quantités de halons contaminés, installés et récupérés, des technologies de destruction et des installations disponibles ainsi que des coûts, en tenant compte aussi de la capacité installée dans des pays qui n'ont pas déclaré de consommation, gardant à l'esprit la Décision XIV/6 de la 14^e Réunion des Parties.
8. Prier le PNUE d'utiliser pleinement les capacités de l'administrateur du programme d'aide à la conformité recruté récemment pour le secteur des halons et qui est basé au Bureau régional de l'Asie de l'ouest (ROWA)/Bahreïn pour fournir aux parties intéressées des renseignements sur les alternatives au halon et sur la réglementation et les normes, par le biais de présentations aux réunions de réseau et aux ateliers nationaux pour les intervenants, de conseils individuels par téléphone, de courriels et, au besoin, par des missions dans certains pays visés à l'article 5, notamment dans les cas de non-conformité.

(b) Rapport global d'achèvement des projets pour l'année 2004

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/11 : fournit au Comité exécutif un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement des projets reçus pendant la période visée par le rapport, à savoir depuis la 41^e réunion en décembre 2003. Il correspond aux décisions 23/8 (i) et 26/11 du Comité exécutif qui demandait à l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation de présenter un rapport d'achèvement de projets global à la troisième réunion de chaque année, après consultation avec les agences d'exécution.

Questions à traiter :

- Aperçu des rapports d'achèvement des projets reçus et attendus;
- Contenu et qualité, notamment en ce qui concerne les évaluations descriptives;
- Leçons tirées;
- Calendrier de dépôt des rapports d'achèvement des projets en 2005; et
- Concordance des données communiquées dans les rapports d'achèvement des projets avec l'Inventaire et les rapports périodiques annuels.

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport global d'achèvement des projets pour l'année 2004, y compris le calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projets attendus;
2. Prier les agences d'exécution et bilatérales concernées :
 - a) D'établir d'ici la fin janvier 2005, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la pleine concordance des données communiquées dans les rapports d'achèvement des projets, avec l'Inventaire et les rapports périodiques annuels;
 - b) De fournir d'ici la fin janvier 2005, les informations encore manquantes dans un certain nombre de rapports d'achèvement de projets;
 - c) D'éliminer d'ici la fin janvier 2005, le retard dans les rapports d'achèvement des projets pour des projets achevés avant la fin de 2000.
3. Inciter le PNUD et la Banque mondiale à faire tous les efforts nécessaires pour remettre les rapports d'achèvement des projets dont le dépôt est prévu en 2004.
 - c) **Étude théorique de l'évaluation des projets relatifs à la formation des agents de douane et aux systèmes de permis**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/12 : présente une synthèse de l'étude menée par l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation et deux consultants qui ont analysé la documentation disponible et résumé les résultats des visites sur place, effectuées en Roumanie et au Sénégal, pour des projets de formation des agents de douane et de systèmes de permis. Cette étude théorique a pour objectif de préparer des visites sur place, d'impliquer les agences bilatérales et d'exécution dans la préparation de l'évaluation et d'obtenir la rétroaction du Comité exécutif sur les enjeux d'évaluation et la méthode suggérés.

Questions à traiter :

- Aperçu sur les projets de systèmes de permis et de formation des agents de douane;
- Résultats obtenus;
- Retards dans la mise en œuvre ;
- Disponibilité et qualité de la documentation; et
- Enjeux identifiés pour l'évaluation principale et plan de travail proposé.

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des renseignements fournis par le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/12, y compris les enjeux d'évaluation proposés et la méthode envisagée pour la phase finale de l'évaluation.

d) **Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2005**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/13 contient le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2005 qui résume les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2004, suivi d'une proposition pour des études d'évaluation à mener en 2005, et présente la méthodologie générale et le budget requis pour la mise en œuvre des études d'évaluation en 2005.

Questions à traiter :

- Résultat du programme de travail de 2004;
- Études d'évaluation proposées pour l'année 2005;
- Modalités de mise en œuvre et méthodologie; et
- Budget du programme de travail pour 2005.

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait décider d'approuver le programme de travail proposé pour la surveillance et l'évaluation, avec un budget de 246 000 \$US, tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/13.

e) **Retards dans la mise en œuvre des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/14 : contient une évaluation des progrès réalisés dans les projets présentant des retards de mise en œuvre selon des décisions prises lors de réunions précédentes du Comité exécutif, il traite des projets sur lesquels des rapports de situation ont été exigés, présente des demandes additionnelles d'annulation de projet et examine l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Questions à traiter :

- Rapports attendus à la réunion de la part de la France (IRA/SEV/26/TAS/36), du PNUD (NIR/FOA/34/INV/91), du PNUE (GLO/SEV/32/TAS/224) et de la Banque mondiale (JOR/ARS/31/INV/64 et OMA/HAL/41/TAS/08).

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par le Canada, la France, l'Allemagne, le Japon et les quatre agences d'exécution et contenus dans le document sur les projets présentant des retards de mise en œuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/14).
2. Prendre note, avec gratitude, du rapport présenté conformément à la décision 43/12 sur le projet d'assistance pour une campagne nationale d'information, d'éducation et de communication en vue de la conformité au Protocole de Montréal au Nigeria, mis en œuvre par le Japon (NIR/SEV/38/TAS/104).

3. Prier le Gouvernement du Japon de remettre des rapports sur les projets suivants, classés dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en œuvre :

Code	Titre du projet	Catégorie de retard
CPR/REF/28/INV/302	Élimination des SAO dans la production de compresseurs à l'usine d'équipements de réfrigération de Changshu	Retards de 12 et 18 mois
CPR/REF/31/TAS/359	Élaboration d'une stratégie pour le secteur de l'entretien en réfrigération	Retards de 12 mois

4. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
5. Adopter les objectifs et les échéances mentionnés dans le tableau suivant :

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectifs
PNUD	IND/ARS/28/INV/221	Élimination du CFC-11 par substitution des PAH à Syncaps.	161 518	115 215	Achèvement du projet d'ici mars 2005
PNUD	IND/ARS/29/TAS/244	Assistance technique pour un programme technique et de sécurité, destiné à aider les PME dans la fabrication de produits aérosols (Phase I)	155 000	130 127	Achèvement du projet d'ici mars 2005

6. Examiner les rapports remis à la réunion sur les projets suivants afin d'établir s'ils requièrent une annulation ou toute autre mesure appropriée :
- Étude sur les petites et moyennes entreprises en Iran (IRA/SEV/26/TAS/36), projet mis en œuvre par la France, avec un décaissement de 20 000 \$US sur le montant de 75 000 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - Substitution des PAH au CFC-12 à l'usine d'aérosols Arab Chemical Industries (JOR/ARS/31/INV/64) en Jordanie, projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec un décaissement de 37 871 \$US sur le montant de 49 539 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - Élimination de la consommation de halon par un programme d'assistance technique et le recyclage des halons à Oman (OMA/HAL/41/TAS/08), projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec aucun décaissement sur le montant de 64 400 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - Élimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par la conversion à des systèmes à base d'une combinaison d'eau et de HCFC-141b à Global Plastic Industries, Ltd. au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/91), projet mis en œuvre par le PNUD, avec un décaissement de 32 379 \$US sur le montant de 36 801 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;

- e) Sensibilisation régionale et assistance Sud Sud (GLO/SEV/32/TAS/224), projet mis en œuvre par le PNUE, avec un décaissement de 130 258 \$US sur le montant de 191 000 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO.

7. Prendre note de l'annulation automatique des projets suivants :

- a) Conversion du MCF à un solvant de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA ; CIMCAM, SA ; Grimoldi, SA ; Heliolino SAIC ; Integral Metalurgica, SA ; Orbis Mertig SAIC ; Trosh, SA Unisol, SA et Buffalo, S.A. en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91), projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec un décaissement de 85 085 \$US, au 31 décembre 2003, sur le montant de 216 717 \$US approuvé pour le projet et l'élimination de 2,3 tonnes PAO ; l'annulation étant due au non-respect de l'échéance et de l'objectif fixés à la 43^e réunion ;
- b) Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Sodiflex et Tiznit Plastic S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/12), projet mis en œuvre par le PNUD, avec un décaissement de 505 820 \$US, au 31 décembre 2003, sur le montant de 517 300 \$US approuvé pour le projet ; l'annulation étant due au non respect des conditions fixées par la Décision 42/15(i) (v).

f) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés faisant l'objet d'exigences particulières pour la remise de rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/15 : contient un rapport périodique sur la mise en œuvre des plans d'élimination finale du CFC en Colombie, en Jamaïque à Trinidad et Tobago et un projet d'élimination du bromure de méthyle en Turquie.

Questions à traiter : aucune

Mesures à prendre par le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des rapports périodiques sur la mise en œuvre des plans d'élimination finale du CFC en Colombie, en Jamaïque à Trinidad et Tobago et sur le projet d'élimination du bromure de méthyle en Turquie.

7. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/16 : fournit des statistiques sur les demandes reçues, présente les questions soulevées pendant l'examen des projets et contient la liste de tous les projets et activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I) et la liste des projets recommandés pour un examen individuel (Annexe II).

Questions à traiter:

- Omission de vérifier les renseignements contenus dans les rapports annuels déposés pour des projets pluriannuels; et
- Approbation des projets et activités, inclus dans la liste d'approbation générale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait:

1. Envisager demander aux agences de s'assurer que toutes les procédures de vérification exigées dans le cadre de l'accord pertinent soient achevées et incluses dans le document de projet avant son dépôt et de discuter, au préalable, des problèmes émergents avec le Secrétariat.
2. Souhaiter approuver les projets dont l'approbation globale est recommandée.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/17 : renferme neuf projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements, au titre de la coopération bilatérale. Ces neuf projets et activités seront examinés au point 7 e) de l'ordre du jour sur les projets d'investissement.

Questions à traiter:

- Un pays, l'Allemagne, a actuellement dans ses plans d'activités pour 2004 et 2005, des projets dont les niveaux de financement dépassent, au total, la limite de sa contribution pour la période triennale. L'Allemagne a indiqué qu'elle avait demandé à d'autres agences de s'occuper des activités résiduelles mais qu'elle n'en avait trouvé aucune au moment de la rédaction du présent document.
3. Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait inciter l'Allemagne à trouver des solutions de remplacement pour le financement des projets restants dans ses plans d'activités de 2004 et 2005.

c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2004

(i) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/18 : contient 44 activités présentées par le PNUE, incluant 20 demandes pour des projets de renforcement des institutions nouveaux ou à renouveler. Une approbation globale est recommandée pour 19 de ces activités, examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Dix-neuf activités reliées à des plans de gestion des frigorigènes seront examinées au point 7 e) de l'ordre du jour sur les projets d'investissement. Cinq propositions de renouvellement de projets de renforcement des institutions seront examinées individuellement, avec une proposition pour élargir la Stratégie des îles du Pacifique à trois autres états insulaires du Pacifique.

Questions à traiter :

- Renforcement des institutions en Somalie. Un programme de pays et un plan de gestion de frigorigènes ont été déposés à cette réunion avec une demande de renforcement des institutions pour deux autres années. Le programme de pays et le plan de gestion de frigorigènes ont été retirés pour approfondissement. Étant donné les défis que rencontre la Somalie pour se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal, la prolongation du projet provisoire de renforcement des institutions pourrait être envisagée pour une autre année, à titre exceptionnel.
- Renouvellement du renforcement des institutions au Cameroun. Il se peut que le Cameroun soit revenu à la conformité aux mesures de réglementation pour les CFC, le halon et le bromure de méthyle. Dans ce cas, il n'y aurait plus d'obstacle au renouvellement du projet de renforcement des institutions au Cameroun pour la seconde année de la Phase III.
- Renouvellement du renforcement des institutions aux îles Fidji. Ce pays a indiqué au Secrétariat du Fonds une consommation de 1,5 tonnes PAO pour les utilisations réglementées du bromure de méthyle qui dépasse sa limite de référence selon le Protocole de Montréal (0,7 tonne PAO). Il semblerait que les îles Fidji soient en situation de non-conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal pour le bromure de méthyle.
- Renouvellement du renforcement des institutions au Mali. Au moment de préparer ce document, les données sur le programme de pays du Mali pour 2003 n'avaient pas été reçues.
- Renouvellement du renforcement des institutions au Népal. Au moment de préparer ce document, les données sur le programme de pays du Népal pour 2003 n'avaient pas été reçues. En outre, la conformité du Népal pour les CFC est examinée par les Parties.
- Élargissement de la Stratégie des PIP aux îles Cook, à Nauru et Niue, avec un niveau de financement de 141 000 \$US. La consommation de ces trois pays est faible mais jusqu'à présent, ils n'ont reçu aucune assistance pour parvenir à l'élimination des CFC ou à son maintien. Dans le cadre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique, ils rejoindraient les huit pays existants pour une élimination complète des CFC à partir de 2005.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

1. Approuver, à titre exceptionnel, un financement provisoire pour les activités de renforcement des institutions en Somalie pour une autre période d'un an, d'un montant égal au montant approuvé précédemment (26 000 \$US).
2. Approuver la demande du Cameroun pour la seconde année de la Phase I de son projet de renforcement des institutions.
3. Approuver le projet de renforcement des institutions aux îles Fidji (Phase IV) pour une période d'un an, sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.
4. Approuver le projet de renforcement des institutions au Mali (Phase III) pour un an, à condition qu'une demande de prolongation pour la seconde année soit déposée en 2005 et que le rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de pays au Mali pour

2003 et 2004 parvienne au Secrétariat du Fonds avant le dépôt de la demande de prolongation.

5. Approuver la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase III) au Népal, à la lumière des observations du Secrétariat sur la conformité contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/18 (paragraphe 29-31) et de l'absence des données sur la consommation de 2003.
6. Approuver l'élargissement de la stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique pour inclure les îles Cook, Nauru et Niue.

(ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/19 : contient 9 activités présentées par le PNUD, incluant 7 demandes pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions. Une approbation globale est recommandée pour 5 propositions, examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Une demande pour un financement d'unité centrale sera examinée au point 5f) de l'ordre du jour. Deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions seront examinées individuellement, avec une proposition pour fournir des Services de surveillance supplémentaires.

Questions à traiter :

- Renforcement des institutions en Iran. L'Iran a indiqué au Secrétariat du Fonds des données qui dépassent les niveaux de la consommation de référence fixés pour le CTC et le TCA. Il n'y a pas de plafond pour la consommation de CTC avant 2005 toutefois l'Iran semble en situation de non-conformité pour le gel de la consommation de TCA.
- Renforcement des institutions au Liban. Le Liban a transmis des données sur la consommation de bromure de méthyle, au titre de l'article 7, qui dépassent la consommation de référence. La demande du Liban de modifier la consommation de référence de BM doit être examinée par le Comité chargé de l'application, à sa 33^e réunion. Si les Parties décident de réviser la consommation de référence du BM pour le Liban à leur XVI^e Réunion, le Liban pourrait être revenu à la conformité au moment où cette demande sera examinée. Sinon, un financement d'une année pourrait être approuvée.
- Provision pour le financement de Services de surveillance supplémentaires. Le PNUD a soumis un programme pour fournir une assistance additionnelle aux pays dans lesquels il met en œuvre la composante investissement d'un PGF.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

1. Approuver le projet de renforcement des institutions en Iran (Phase V) pour une période d'un an, sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.

2. Approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions au Liban (Phase IV) à la lumière de toute(s) décision(s) pertinente(s) prise(s) par les Parties à leur XVIe Réunion.
3. Approuver la demande de financement pour des Services de surveillance supplémentaires sur la base des informations fournies dans la proposition de projet et des observations du Secrétariat du Fonds (paragraphe 11-28 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/19).

(iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/20 : contient 11 activités présentées par l'ONUDI, incluant une demande pour le renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. Une approbation globale est recommandée pour 9 activités, examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Une demande pour un financement d'unité centrale sera examinée au point 5f) de l'ordre du jour. Une activité de préparation de projet sera examinée individuellement.

Questions à traiter :

- Préparation de projet pour l'élimination du bromochlorométhane utilisé comme agent de transformation en Turquie. A leur XVIe réunion, les Parties examineront de nouvelles applications pour des agents de transformation à base de SAO qui deviendraient admissibles au financement de projet, s'elles sont inscrites sur la liste. Si les Parties inscrivent sur la liste l'application en question, la proposition de préparation de projet pourrait être approuvée.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

1. Approuver le projet de renforcement des institutions en Iran (Phase V) pour une période d'un an, sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.
2. Examiner la proposition de préparation de projet pour la Turquie, à la lumière de la(les) décision(s) pertinente(s) prise(s) par les Parties à leur XVIe réunion.

(iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/21 : contient trois activités présentées par la Banque mondiale. Une approbation globale est recommandée pour deux activités, une demande de préparation de projet et un projet de renforcement des institutions, examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Une demande pour un financement d'unité centrale sera examinée au point 5f) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : aucune

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : aucune

d) Budget du Programme d'aide à la conformité (suivi de la décision 41/38 c)) et programme de travail du PNUE pour l'année 2005

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/22 : Le programme de travail du PNUE pour l'année 2005, déposé à la 44^e réunion, comprend le budget proposé pour le Programme d'aide à la conformité du PNUE évalué à 7 197 544 \$US, plus les coûts d'appui des agences de 8% qui s'élèvent 575 804 \$US.

Questions à traiter :

- Le budget proposé pour le programme d'aide à la conformité en 2005, incluant les 8% des coûts d'agence (7 773 348 \$US), dépasse de 6,5% le budget approuvé pour 2004 (7 298 532 \$US). Au moment de l'approbation du budget initial du programme d'aide à la conformité, on avait prévu une croissance annuelle pouvant aller jusqu'à 4% au titre de l'inflation. Comme dans les années antérieures, le PNUE recherche des augmentations spécifiques supérieures au 4% d'inflation pour certains postes qui sont compensés en partie par des augmentations moindres ailleurs. Le PNUE a notamment inclus une demande pour un "budget de programmation" de 90 000 \$US pour fournir une expertise technique concentrée dans certaines zones désignées et une demande particulière de 20 000 \$US pour couvrir les coûts de montage des expositions et des présentations lors de 4 réunions. En excluant ces coûts, le budget tel que présenté représenterait une augmentation de 4,9%, principalement au titre de la location des bureaux (d'après les coûts réels) et des déplacements (d'après les besoins opérationnels).
- Le PNUE demande l'approbation du reclassement d'un poste de service général suite au reclassement du poste au Bureau des Nations Unies à Nairobi, d'un poste de service général additionnel à mi-temps et de la nomination d'un administrateur des halons pour la région de l'Asie occidentale pour une durée d'un an. Le PNUE sollicite aussi l'avis du Comité exécutif sur une demande du Réseau régional de l'Asie occidentale pour l'ajout d'un nouveau poste d'administrateur des politiques de conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver un budget de 7 087 544 \$US pour le programme d'aide à la conformité en 2005, plus des coûts d'appui de 567 004 \$US, sur la base suivante :
 - Une augmentation générale de 4,9% pour couvrir toutes les dépenses proposées, mises à part les deux postes qui relèvent du développement de programme (lignes budgétaires 2299 et 2304) et pour lesquels aucune provision additionnelle ne sera faite;
 - L'approbation du reclassement de G5 à G6 du poste d'assistant au centre de documentation et d'information;
 - L'approbation du poste d'assistant de service général à mi-temps auprès du Coordinateur régional de réseau pour l'Europe et l'Asie centrale;

- Une provision dans l'allocation budgétaire pour un administrateur des halons dans la région de l'Asie occidentale;
- Que tout poste professionnel additionnel pour la région de l'Asie occidentale soit financé à partir de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à la conformité mentionnée ci-dessus.

e) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/16](#) : contient à l'Annexe II, une liste de 24 projets pour examen individuel. Une approbation globale est recommandée pour tous les autres projets d'investissement, à la fois pour des activités en cours et nouvelles, qui ont donc été examinés au point 7 a) de l'ordre du jour. Des surcoûts ont été acceptés pour tous, à l'exception de trois de ces 24 projets.

Questions à traiter :

- Dans le tableau à l'Annexe II (reproduit ci-dessous) : il faudrait examiner l'approbation de chacun des 24 projets individuellement. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se retrouvent dans le document de projet du pays concerné dont la référence figure dans le tableau (*le Secrétariat présentera le ou les problèmes impliqués, au besoin*).

Tableau 1: Liste des projets soumis à une approbation individuelle

Pays	Secteur	Titre du projet	Agence	Référence du document
Projets référés invariablement; aucun problème de coûts ou d'admissibilité.				
Chine	PRO	Secteur de production des CFC: programme annuel pour 2005	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Chine	PAG	Élimination de la production et de la consommation de CTC comme agent de transformation et pour d'autres utilisations non identifiées (phase I): programme annuel pour 2005	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Chine	FUM	Plan national pour l'élimination du bromure de méthyle (2 ^e tranche)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Chine	SOL	Plan d'élimination des SAO dans le secteur des solvants (6 ^e tranche)	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Cuba	FUM	Élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, les substrats, l'entreposage et les structures	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/34
Liban	PHA	Plan national de gestion de l'élimination des substances inscrites à l'Annexe A (Groupe I) (CFCs) (1 ^{ère} tranche)	France, PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/43
Panama	PHA	Plan national d'élimination des substances inscrites à l'Annexe A (Groupe I) (1 ^{ère} tranche)	PNUD, UNEP	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/52
Soudan	PHA	Plan national d'élimination des CFC/CTC (1 ^{ère} tranche)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/56
Vérification				
Bahamas	PHA	Plan de gestion final de l'élimination : programme annuel pour 2004-2005	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/26

Pays	Secteur	Titre du projet	Agence	Référence du document
Chine	FOA	Plan sectoriel d'élimination de l'utilisation des CFC dans le secteur des mousses de PU: programme annuel pour 2005	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Inde	PHA	Plan national d'élimination de la consommation de CFC	Allemagne, Suisse, PNUD, PNUE, ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/39
Indonésie	PHA	Plan national d'élimination des CFC: (vérification de la partie réfrigération)	PNUD, Banque mondiale, ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/40
Nigeria	PHA	Plan national d'élimination des CFC (3 ^e tranche)	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/50
Conformité				
Bosnie Herzégovine	PHA	Plan national d'élimination des SAO (2 ^e tranche)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/28
Népal	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/49
Philippines	FUM	Assistance technique pour une stratégie nationale d'élimination du bromure de méthyle	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/53
Thaïlande	FUM	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (1 ^{ère} tranche)	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/58
Autres sujets				
Maroc	FUM	Élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols dans la production de tomates: proposition de réorientation du projet (requête concernant un changement de technologie)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/46
Vietnam	PHA	Plan national d'élimination des CFC et des halons (1 ^{ère} tranche)	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/61
Autres discussions				
Antigua et Barbuda	PHA	Plan d'élimination des CFC	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/24
Chili	FUM	Élimination de toutes les utilisations restantes du bromure de méthyle dans l'application sur les sols	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/32
Chine	REF	Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien dans la réfrigération (1 ^{ère} tranche)	Japon, ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33
Egypte	SOL	Projet cadre final pour le secteur des solvants (1 ^{ère} tranche)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/36
Kenya	PHA	Plan de gestion final de l'élimination des CFC	France	UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/41

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait approuver chacun des 24 projets qui figurent dans ce tableau sur la base suivante : les informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant incluant les observations du Secrétariat; tout document supplémentaire distribué conformément à la Décision 41/80, et toute information supplémentaire fournie lors de la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution concernée.

8. Programmes de pays

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/63 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/64 : contiennent, respectivement, les programmes de pays du Cap Vert et de Sao Tome et Principe.

Questions à traiter : aucune

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Approuver les programmes de pays du Cap Vert et de Sao Tome et Principe, en indiquant que ces approbations ne signifient pas l'approbation des projets contenus dans ces documents, ni de leurs niveaux de financement.
2. Prier les Gouvernements du Cap Vert et de Sao Tome et Principe de faire rapport au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leur programme de pays annuellement, le premier rapport devant parvenir au Secrétariat le 1^{er} mai 2006, au plus tard.

9. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes de l'année 2003

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/65 : résume les questions soulevées au sujet des comptes du Fonds pour les années 1991-2003.

Question à traiter :

- Dépôt tardif des comptes vérifiés du Fonds de la part des agences d'exécution.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Maintenir la pratique qui consiste à comptabiliser tout changement signalé par les agences dans les dépenses de la période précédente comme une transaction de la période courante, suite à l'exercice de rapprochement entrepris par le Trésorier et les agences d'exécution.
2. Prendre note de la politique du PNUE au sujet de son propre fonds dans lequel toute contribution promise qui reste due pendant quatre ans, est radiée avec l'approbation du Conseil d'administration. Dans le cas du Fonds multilatéral, de telles contributions promises seraient radiées avec l'approbation de la Réunion des Parties.
3. Envisager donner comme instruction au Trésorier d'examiner les aspects pertinents dans les accords des agences d'exécution pour traiter des nouvelles avances en espèces octroyées à des agences qui n'ont pas encore pleinement rendu compte d'avances antérieures.

b) Conciliation des comptes de 2002 et de 2003 (suivi de la décision 43/39)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/66 : aborde les questions restées en suspens depuis la 43^e réunion du Comité exécutif au sujet de la conciliation des comptes du Fonds multilatéral pour les années 2002 et 2003 (décision 43/39).

Questions à traiter :

- Ajustements de 221 148 \$US pour l'ONUDI, en revenus excédentaires;
- Transferts additionnels au PNUD (2 369 \$US) et à la Banque mondiale (719 239 \$US);
- Explications fournies par le PNUD à la réunion au sujet des différences dans les dépenses; et
- Intérêts sur les contributions bilatérales, détenues dans des comptes des agences d'exécution portant intérêts.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note de la conciliation des comptes, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/66.
2. Prier le Trésorier de faire des ajustements de 221 148 \$US dans les comptes de l'ONUDI, représentant les revenus excédentaires qui seront déduits des approbations octroyées à la 44^e réunion et prier l'ONUDI de fournir les informations à l'appui de cet ajustement dans les comptes certifiés en 2004 et dans les comptes vérifiés en 2005.
3. Prier le Trésorier de transférer un montant additionnel de 2 369 \$US au PNUD et de 719 239 \$US à la Banque mondiale, en plus des approbations octroyées à la 44^e réunion, suite à la conciliation des comptes de 2003 et prier le PNUD et la Banque mondiale de fournir les informations à l'appui dans les comptes certifiés en 2004 et dans les comptes vérifiés en 2005.
4. Examiner les explications fournies par le PNUD au sujet des différences dans les dépenses, à la 44^e réunion.
5. Prier les agences bilatérales qui avancent aux agences d'exécution des fonds qui sont placés ensuite dans des comptes portant intérêts, de remettre les intérêts recueillis au Fonds multilatéral, comme revenu additionnel, conformément aux règles financières des Nations Unies, à moins de stipulations différentes dans leurs accords avec les agences bilatérales.

10. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 2005 et 2006 et budget proposé pour 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/67 : présente les budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2005 et 2006 et le budget proposé pour l'année 2007.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 2005, en hausse de 1 440 142 \$US, ce qui représente une augmentation de 37,24% par rapport au budget approuvé antérieurement pour 2005, afin de couvrir les coûts d'opération du Secrétariat et le coût du reclassement du poste de service général de G5 à G7.

2. Approuver le budget révisé de 2006, avec une augmentation de 0,5% qui résulte du reclassement du poste de service général de G5 à G7.
3. Approuver le budget proposé de 2007, incluant les salaires du personnel pour 2007 qui totalisent 2 676 214 \$US.

11. Traitement/encaissement des billets à ordre (suivi des décisions 41/4 et 42/44)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/68 : fait référence aux documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/54 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/54/Add.1 contenant le rapport du Trésorier sur le traitement/l'encaissement des billets à ordre en réponse aux décisions 41/4 et 42/44, disponibles sur le site Intranet du Fonds multilatéral et qui seront mis à la disposition des membres du Comité exécutif pendant la réunion, sur demande. Le Comité pourrait donc poursuivre l'examen des recommandations contenues dans ces documents et, le cas échéant, prendre une décision sur la question.

12. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif sans les sous-comités et possibilité d'une procédure d'approbation intersessions (suivi des décisions 41/92 et 43/3 c))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69 : contient l'évaluation du fonctionnement des 42^e et 43^e réunions du Comité exécutif sans les sous-comités et la faisabilité d'une réduction de trois à deux du nombre de réunions par année.

Questions à traiter :

- Pertinence du nouveau régime sans les sous-comités pour répondre aux besoins du Comité exécutif;
- Faisabilité d'un passage à deux réunions par année; et
- Acceptabilité et modalités d'une procédure d'approbation intersessions.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Décider s'il prolonge, d'une autre année au moins, le nouveau régime sans les sous-comités.
2. Examiner la faisabilité et les options proposées dans le document pour réduire de trois à deux le nombre de réunions par année.

13. Critères d'évaluation des rapports périodiques et des vérifications des accords pluriannuels (suivi de la décision 43/38)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70 : contient la version révisée des critères d'évaluation des rapports périodiques et des vérifications des accords pluriannuels en réponse à la décision 43/38.

Questions à traiter :

- Caractère approprié et adéquat des indicateurs et du format des rapports annuels des plan de gestion de frigorigènes pour les pays à faible volume de consommation de SAO et les autres pays; et
- Caractère approprié et adéquat des critères des vérifications des accords pluriannuels.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Adopter l'application de politiques nationales sur les importations et les exportations de SAO, les prix au détail des SAO et la quantité de SAO récupérées et réutilisées, comme des indicateurs additionnels pour surveiller la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume de consommation, en plus de l'indicateur existant sur les données de consommation de SAO selon l'article 7 du Protocole de Montréal.
 2. Adopter le format révisé du rapport de pays contenu dans l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70 comme format du rapport sur la mise en œuvre du PGF dans les pays à faible volume de consommation.
 3. Demander aux pays à faible volume de consommation de déposer des rapports annuels sur la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes, tel qu'exigé par la décision 31/48, en utilisant à partir de 2006 le format révisé inclus à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70.
 4. Demander à tous les pays à consommation moyenne et forte de déposer, à partir de 2006, le rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays, en utilisant le format révisé inclus à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70.
 5. Examiner les nouveaux indicateurs et le format révisé de rapport en 2007.
 6. Adopter les lignes directrices générales pour les vérifications techniques annuelles des accords pluriannuels dans la Section III.2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70 comme lignes directrices générales pour ces vérifications, en gardant à l'esprit l'exigence de rapport spécifique dans chaque accord pluriannuel.
- 14. Rapport périodique annuel sur la stratégie de communication pour la conformité au Protocole de Montréal à l'échelle mondiale (suivi de la décision 41/99 c)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/71 : contient une mise à jour du PNUE sur les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de communication en 2004 et met en lumière les avancées importantes en matière de sensibilisation, diffusion de l'information et implication des médias pour appuyer les objectifs du Protocole de Montréal.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique, avec gratitude.

15. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production

Le rapport sera remis au Comité exécutif après la rencontre du Sous-groupe pendant la 44^e réunion.
